Communiqué

Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire à notre service d'avis par courriel, veuillez communiquer avec nous :

Site Web:

www.pmprb-cepmb.gc.ca

Twitter: @PMPRB_CEPMB

Téléphone : 1-877-861-2350 ATS : 613-957-4373

A10.010-3

Courriel: pmprb@pmprb-cepmb.gc.ca

Publication du Rapport annuel du CEPMB pour l'exercice 2011

OTTAWA, le 21 juin 2012 – Le 20 juin 2012, l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé, a déposé le Rapport annuel de 2011 du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) par l'intermédiaire des greffiers de la Chambre des communes et du Sénat.

Le rapport présente des données détaillées sur les activités de réglementation du CEPMB, la mesure de conformité des brevetés aux Lignes directrices du Conseil sur les prix, les tendances observées au niveau des ventes et des prix au Canada des produits médicamenteux brevetés, notamment des comparaisons des prix de vente de ces produits au Canada avec leurs prix de vente dans les pays de comparaison, et les dépenses des brevetés en matière de recherche et développement (R-D) pharmaceutique.

Le CEPMB rapporte une augmentation de la valeur des ventes de produits médicamenteux brevetés, qui est passée de 12,9 milliards de dollars en 2010 à 13,1 milliards de dollars.

Les prix des produits médicamenteux brevetés vendus par les brevetés, mesurés à l'aide de l'Indice des prix des médicaments brevetés, n'ont enregistré aucune variation en moyenne, alors que l'Indice des prix à la consommation a augmenté de 2,9 %. Les prix au Canada des produits médicamenteux brevetés se situaient au quatrième rang des prix les plus élevés par rapport aux prix pratiqués dans les sept pays de comparaison, mais étaient moins élevés que les prix pratiqués en Suisse, en Allemagne et aux États-Unis.

En 2011, les brevetés ont soumis au CEPMB des rapports sur 109 nouveaux produits médicamenteux brevetés. Au total, 1 282 produits médicamenteux brevetés pour usage humain étaient assujettis à la compétence du CEPMB en 2011.

Même si les prix de la plupart des produits médicamenteux ont été jugés conformes aux Lignes directrices du Conseil, la présidente a été appelée, en 2011 et jusqu'à la fin du mois de mai 2012, à approuver 15 engagements de conformité volontaire. Le Conseil a clos trois audiences relatives aux prix. Une décision sur le fond est en instance dans une affaire, celle de Sandoz Canada Inc., et deux affaires, Apotex Inc. (questions relatives à la compétence du Conseil) et Apo-Salvent exempt de CFC, sont en cours. Outre des réductions des prix, des recettes excessives totalisant 24 millions de dollars ont été remboursées au moyen de paiements au gouvernement du Canada sous forme d'engagements de conformité volontaire et d'ordonnances du Conseil en 2011, jusqu'au 31 mai 2012.

En 2011, les tendances observées au niveau de la R-D ont persisté. Les brevetés ont fait rapport de dépenses de R-D totalisant 991,7 millions de dollars, ce qui représente un recul de 15,8 % par rapport à 2010. Les membres brevetés de Rx&D (Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada) ont fait rapport de dépenses de R-D totalisant 901,2 millions de dollars, ce qui représente un recul de 9,9 %. Les ratios des dépenses de R-D par rapport aux recettes tirées des ventes ont également enregistré un recul, passant de 6,9 % en 2010 à 5,6 % pour tous les brevetés, et de 8,2 % à 6,7 % pour les membres brevetés de Rx&D.

Le CEPMB a pour mandat de veiller à ce que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada aux grossistes, aux hôpitaux et aux pharmacies ne soient pas excessifs, et de faire rapport des tendances des prix de vente de tous les médicaments et des dépenses de R-D des brevetés.

Pour renseignements : Marie-Christine Lalonde, Relations avec les médias

Tél.: 613-960-4551; sans frais: 1-877-861-2350 Courriel: marie-christine.lalonde@pmprb-cepmb.gc.ca

